



ACCOMPAGNÉS PAR ACCELAIR ET... APRÈS ?

*Résultats de l'enquête réalisée en 2019 auprès de bénéficiaires
d'une protection internationale accompagnés par le
programme d'intégration Accelair Rhône.*



En partenariat avec :

Forum réfugiés-Cosi a mené une évaluation du programme Accelair / Rhône post-accompagnement, afin d'évaluer la réussite et la durabilité du processus d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés. En effet, lors de la sortie du programme, le bénéficiaire dispose généralement d'un emploi ou d'une formation et d'un logement pérenne. Mais qu'en est-il deux, cinq ou sept ans après ? L'accompagnement prévu par le programme a-t-il fourni tous les outils, mis en place tout l'accompagnement nécessaire pour que la personne puisse être suffisamment autonome et évoluer normalement parmi les services de droit commun ? Autrement dit, peut-on parler d'intégration durable ?

Pour l'apprécier, nous avons mené en 2019 une étude auprès des personnes sorties du programme en 2013, en 2015 et en 2017.

Méthodologie¹

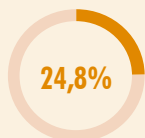
24 entretiens qualitatifs et individuels ont été réalisés auprès de bénéficiaires sortis du programme en 2015 et en 2017.



11 hommes
13 femmes

Un **questionnaire quantitatif** a été reçu par **706 personnes** (sorties en 2013, 2015, 2017).

175 questionnaires ont été retournés.



Taux de réponse global

Ce score permet d'avoir des résultats tout à fait représentatifs, avec une marge d'erreur de **6%**.

Profil des répondants à l'étude quantitative :



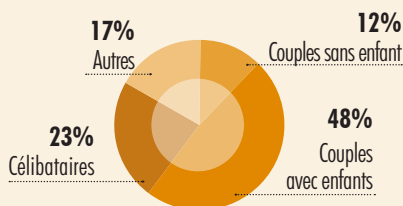
50% d'hommes / 50 % de femmes



ont entre **26 et 55 ans**



36 nationalités



Les entretiens et l'enquête ont permis de couvrir les volets centraux du programme : **l'insertion professionnelle, l'apprentissage de la langue, l'accès et le maintien dans le logement**. D'autres dimensions de l'intégration ont également été investiguées afin d'aborder plus largement la question de la citoyenneté.

¹ Étude menée par Natacha Piquet, en lien avec l'Université Lyon 3.

LE PROGRAMME ACCELAIR C'EST :

QUELQUES CHIFFRES



Depuis 2002, **plus de 9 000** bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans leur parcours d'intégration dans le département du Rhône.

En 2019



1 602 ménages accompagnés



422 baux signés



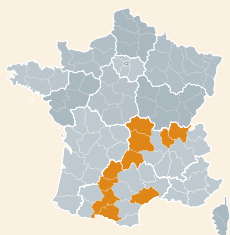
731 contrats de travail



815 entrées en formation

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PROGRAMME :

- s'adresser à toute personne ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire depuis moins d'un an ;
- proposer un accompagnement global, individuel, spécialisé et personnalisé pouvant aller jusqu'à 24 mois ;
- assurer simultanément la cohérence du projet professionnel et du parcours résidentiel, tout en garantissant l'accès aux droits ;
- mettre en œuvre une démarche partenariale et adaptée aux spécificités du territoire ;
- intervenir en complément des acteurs du droit commun afin de prendre en compte les spécificités du public réfugié.



Depuis 2017, Accelair s'est implanté dans **9 autres départements** (5 programmes en Occitanie et 5 programmes en Auvergne-Rhône-Alpes)





UNE AUTONOMIE ACQUISE ET UNE SATISFACTION GLOBALE



8,4 / 10

Moyenne globale de satisfaction

Parmi les participants à l'enquête, il se dégage un **sentiment général de satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement du programme Accelair**.



Durée moyenne d'accompagnement : **20 mois**

La satisfaction des personnes interrogées témoigne de l'importance d'un facteur-clé : une **durée robuste d'accompagnement contribue à l'efficacité du programme**.

L'accompagnement réalisé tant sur le champ du logement que sur celui de l'emploi/formation a procuré le même niveau de satisfaction globale, attestant **de l'équilibre instauré entre les deux piliers de l'accompagnement, gage d'un parcours d'intégration optimal**.





UN PREMIER PARCOURS RÉSIDENTIEL JUGÉ SATISFAISANT

La satisfaction exprimée inclut aussi bien l'accompagnement vers le logement que dans le logement après l'installation.



des répondants sont satisfaits de l'accompagnement dans le logement.



des répondants sont satisfaits de la durée de cet accompagnement après l'installation.

Le programme s'inscrit dans un cadre contraint lié à l'extrême tension du logement sur ce territoire. Cela impose de faire une proposition unique² de logement au bénéficiaire. **65% des répondants comprennent et acceptent ce principe.**

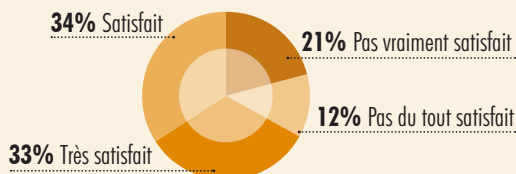


Aussi, malgré ce cadre contraignant, 68% des répondants sont satisfaits de la première proposition de logement.

59% des personnes interrogées ont le projet de déménager. Ce logement proposé par Accelair est perçu comme une première étape dans le parcours résidentiel.



Niveau de satisfaction des répondants sur leur quartier



De plus, 2, 5 ou 7 ans après l'accompagnement, **67%** des répondants déclarent être globalement satisfaits de leur quartier de résidence.

La stabilisation de la situation résidentielle des personnes interrogées est positive :



69% des répondants estiment que leur loyer et leurs charges sont adaptés à leurs moyens financiers.



45% d'entre eux sont en capacité de faire face à des dépenses imprévues.



En fin d'accompagnement, un lien est fait avec les services du droit commun. Seuls **11%** des répondants sollicitent souvent les assistants sociaux de secteur, signe d'une autonomie acquise pendant l'accompagnement.

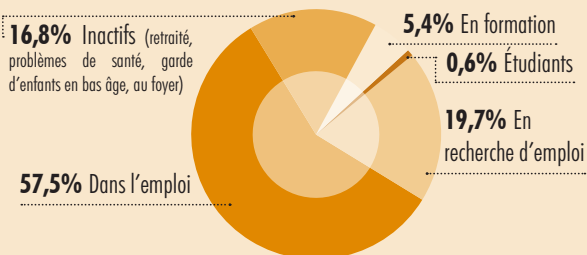
² Proposition validée selon les critères suivants : typologie du logement adapté à la composition familiale, enjeux de santé, reste à charge, insertion professionnelle.



UNE BONNE DYNAMIQUE D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Qu'ils aient été accompagnés en 2013, en 2015 ou en 2017, **la majorité des répondants ont un emploi au moment de l'étude.**

Situation socio-professionnelle des répondants interrogés



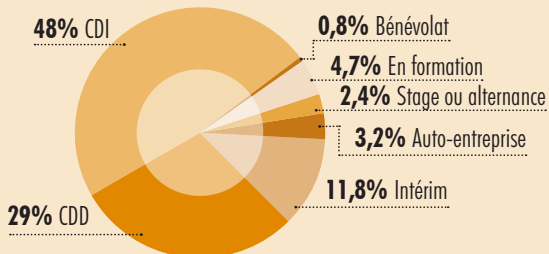
Si 19,7% des répondants sont en recherche d'emploi au moment de l'étude, ce chiffre est à mesurer à l'aune de l'étude de Direction de l'Animation et de la Recherche des Etudes et Statistiques (DARES)³ qui estimait un taux de chômage des réfugiés s'élevant à 37,5% en 2018⁴.

Si des périodes de chômage sont vécues par 67% des personnes interrogées après la fin de leur accompagnement, **seules 30% ont connu une période de chômage supérieure à 2 mois consécutifs.** Cela témoigne d'un travail d'accompagnement adapté visant à l'autonomisation des personnes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

De plus, l'enquête révèle que la majorité de ceux qui ont connu des périodes de chômage ont su se tourner vers les services de droit commun : 64% des personnes sont en relation avec Pôle emploi et 23% avec des agences d'intérim.

Au moment de l'enquête, près de la moitié des personnes qui déclarent avoir un emploi sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Or, au cours de l'accompagnement en 2013, 2015 et 2017, la part des personnes en CDI se situait entre 15 et 20%. Cette forte hausse témoigne d'une stabilisation dans l'emploi impulsée par Accelair et renforcée dans la durée grâce à l'autonomie acquise des personnes accompagnées.

Type de contrat/formation des répondants



L'étude révèle **deux causes principales d'insatisfaction** pour les personnes qui travaillent :

- › **la rémunération**, estimée faible par 55% des personnes,
- › **l'inadéquation entre leurs compétences et leur emploi** (34%).

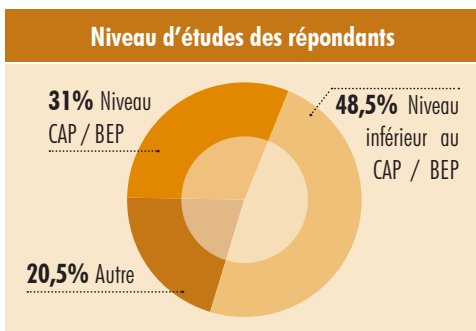
³ Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques, « Les réfugiés en France : des travailleurs étrangers (presque) comme les autres ? », N°37, août 2018.

⁴ « De plus, les études nationales soulignent que le taux de chômage des étrangers non-communautaires (25%) est trois fois supérieur à celui des personnes de nationalité française » : INSEE, « Tableaux de l'économie française. Étrangers - Immigrés », 2018.

Si le niveau d'études des personnes interrogées est très hétérogène, la majorité d'entre elles sont toutefois peu qualifiées.

La plupart des emplois décrochés par les bénéficiaires d'une protection internationale sont des emplois peu qualifiés, sur des secteurs en tension.

Pour les personnes diplômées, les difficultés restent prégnantes pour obtenir une équivalence de diplôme en France. Leurs compétences peuvent difficilement être mises à profit, à court terme, sur le marché du travail⁵.



Les obstacles à la recherche d'emploi indiqués par les répondants sont principalement :



La langue, pour plus de **35%** des répondants ;



Les qualifications, pour **30%** des répondants.



UNE ÉVOLUTION POSITIVE DU NIVEAU LINGUISTIQUE

À l'entrée en France	À la sortie du programme Accelair
En moyenne, 22% des répondants sont francophones. 8% déclarent pouvoir se débrouiller au quotidien.	80% des répondants déclarent maîtriser le français.
70% disent avoir besoin d'aide et de traduction.	20% déclarent ne pas suffisamment maîtriser la langue. 71% déclarent maîtriser la lecture du français. 41% ne maîtrisent pas l'écrit.

L'enjeu de l'apprentissage linguistique est pris en compte tout au long de l'accompagnement par le programme Accelair, qui propose notamment des offres de formations complémentaires au Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) : soit en orientant les personnes vers des organismes de formation spécialisés de mise à niveau ou de cours de français à visée professionnelle, soit en créant des actions de formations propres au programme.

Tout en s'appuyant sur l'offre de droit commun, Accelair vise à compléter cette offre afin de répondre finement aux besoins des personnes.



Représentation de l'atelier « Danser le FLE », le 22 novembre 2019.

⁵ « Les réfugiés ont un sentiment de déclassement plus prononcé (que les autres titulaires d'un titre de séjour) : 38 % d'entre eux considèrent qu'ils occupent une position professionnelle moins favorable que celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine, contre 26 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial et 14 % pour les salariés », Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques, « Les réfugiés en France : des travailleurs étrangers (presque) comme les autres ? », N°37, août 2018.



UNE VOLONTÉ MANIFESTE D'INTÉGRATION CITOYENNE



90% des répondants souhaitent obtenir la **nationalité française** (dont **88%** pour être pleinement citoyen), **40%** d'entre eux ont déjà fait cette demande ;



84% des répondants déclarent ressentir un **sentiment d'appartenance** à la France ;



32% des répondants fréquentent **cinémas et théâtres** ;



35% des répondants fréquentent les **bibliothèques** ;



60% des répondants participent aux **événements de leur quartier** ;



72% des répondants déclarent écouter régulièrement des **émissions françaises à la télévision ou à la radio** ;



41% des répondants déclarent **lire en français** (livres, journaux ou magazines).

Forum réfugiés-Cosi

Direction de l'intégration

28 rue de la Baisse | CS 71054 | 69612 Villeurbanne cedex

Tel : + 33 [0]4 78 03 74 45

www.forumrefugies.org

Suivez-nous sur :



Financé
par :



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

Liberté
Égalité
Fraternité



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

Opéré par :



**BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



GRAND LYON
la métropole

